

## PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES -BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT (téléphone 03.44.06.50.46)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ PIHEN LOGISTIQUE EN VUE DE CONSTRUIRE UN ENTREPÔT A RÉMY

En exécution des prescriptions du code de l'environnement, il a été prescrit, par arrêté préfectoral du 2 février 2017, une consultation du public sur la demande d'enregistrement de la société PIHEN LOGISTIQUE en vue de construire une entrepôt à Rémy, pour les activités soumises à enregistrement répertoriées sous les rubriques n° 1510-2, n° 1530-2, n° 1532-2, n° 2662-2, n° 2663-1.B et n° 2663-2.B de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation publique aura lieu du lundi 6 mars 2017 au lundi 3 avril 2017 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement à la mairie de Rémy aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Rémy ou adresser ses observations au Préfet de l'Oise par lettre (Direction départementale des Territoires Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville BP 317 60021 Beauvais cedex) ou par voie électronique (ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr) en précisant dans l'objet du courrier «enregistrement-consultation publique-PIHEN LOGISTIQUE ». Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement. A l'issue de la procédure, l'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au l de l'article L.512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.